Police
5293

Zone de Police Hesbaye Ouest

Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Lincent, Wasseiges

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 11 DECEMBRE 2024

PRESENTS : M. Emmanuel Douette, Bourgmestre-Président
MM. Frédéric Bertrand, Thomas Courtois, Eric Hautphenne, Xavier Lisein, Bourgmestres ;
MM. Pascal Dassy, René Delcourt, Jean-Yves Devillers, Christian Elias, Alexandre Giroulle, Albert Morsa, Olivier Orban, Conseillers;
Mmes Coralie Cartilier, Pascale Désiront-Jacqmin, Carine Renson (entre en séance au point 2 de la séance à huis clos), Conseillères;
M. Thierry Legat, Chef de Corps;
Mme Marie Delit, Comptable Spéciale ;
Mme Christine Papy, Secrétaire;

ABSENTS ET EXCUSES: MM. Anne-Marie Detrixhe, Didier Hougardy, Martin Jamar, Yves Kinnard, Christophe Mathieu

ABSENTS : M. Etienne Daloze, Vincent Renson

* * * * * * *

La séance est ouverte à 19H35 sous la présidence de Monsieur Emmanuel Douette, Président.

A la demande du Président, la séance débute par le huis-clos afin d'éviter les va-et-vient du public présent, cette dernière séance de la mandature étant suivie d'une réception en l'honneur des conseillers sortants.

SEANCE A HUIS CLOS

1. …..

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 17 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 17 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote de deux douzièmes provisoires pour l'exercice 2025

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux et les instructions en la matière ;

Vu le règlement général de la comptabilité générale ;

Vu l'Arrêté Royal du 05/09/2001 portant le Règlement Général de la Comptabilité de la Police Locale et notamment l'article 13 alinéa 1er portant sur les douzièmes provisoires.

Vu sa délibération du 12 décembre 2023 arrêtant le budget 2024 de la zone de police ;

Vu l'Arrêté de validation du Gouverneur de la Province de Liège, Monsieur Hervé JAMAR, en date du 26 janvier 2024;

Vu la circulaire ministérielle PLP 65 (MB 21/11/24) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2025;

Attendu que la zone de police sera dans l'impossibilité administrative de présenter le budget 2025 avant le 1er janvier 2025;

Considérant en outre qu'il est préférable d'attendre l'installation du nouveau Conseil de Police pour voter le budget 2025 ;

Vu le délai d'approbation du budget par les autorités de tutelle ;

Attendu que dans un souci de saine gestion, il convient d'engager des dépenses strictement obligatoires ainsi que des dépenses strictement indispensables au bon fonctionnement de la Zone de Police;

Sur proposition du Collège de Police,

A l'unanimité,

Décide de pourvoir aux dépenses ordinaires obligatoires afférentes à l'exercice budgétaire 2025 à concurrence de deux douzièmes de celles prévues pour l'exercice 2024.

Dans la foulée du vote, un Conseiller siégeant au sein du Conseil de police depuis la création de la zone, interpelle le Président sur l'évolution « explosive » du budget consacré à la police.
Plusieurs éléments de réponse sont apportés :

- *Tout ce que le niveau fédéral impose aux zones de police*
- *Le statut du policier*
- *L'évolution de la criminalité qui nécessite une présence policière accrue*
- *Certaines missions policières qui pourraient être réalisées par d'autres, notamment des agents constatateurs*
- *Les économies d'échelle possibles via certaines synergies*
- …

Divers

Le Président remercie les membres du Collège, le Chef de Corps, le Président sortant et les membres du Conseil dont le mandat se termine pour leur collaboration et leur implication dans la zone de police.

La séance se clôture à 20h10.

Par le Conseil,

La Secrétaire, Christine PAPY Secrétaire de zone	Le Président, Emmanuel DOUETTE Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,	Le Chef de Corps,	Le Président,
Christine PAPY Secrétaire de zone	Thierry LEGAT Commissaire Divisionnaire	Emmanuel DOUETTE Bourgmestre